



Laurent TREMBLET
2^{ème} Vice-Président
du Conseil municipal

ÉDITO

INITIATIVE COMMUNALE SUR LE PRIX DES RESTAURANTS SCOLAIRES : LE PDC DIT NON À UNE INITIATIVE EXCESSIVE !



Nous sommes appelés, le 25 septembre prochain, à nous prononcer sur plusieurs objets fédéraux et cantonaux ainsi que sur l'initiative communale «Pour un contrôle du prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin».

Mais pourquoi le PDC, pourtant défenseur inconditionnel des familles, n'est-il pas favorable à cette initiative visant à baisser de manière inconsidérée le prix du repas facturé aux parents ?

Est-ce normal de demander à l'ensemble des contribuables meyrinois de payer ce qui s'apparente à une forme déguisée d'impôt supplémentaire plutôt que d'appliquer le mode plus logique de «l'utilisateur-payeur» ?

NON! Cette initiative aurait pour conséquence une augmentation importante des charges communales et le PDC préfère aider ceux dans le besoin plutôt que de soutenir ce procédé «arroseur» qui, en plus, grave un mécanisme de calcul injuste !

Découvrez d'autres arguments, développés par notre Conseiller administratif Jean-Marc Devaud, en page 3 ainsi qu'un résumé des objets soumis au peuple à cette même date en page 2.

Et retrouvez-nous sur notre stand, Place des Cinq-Continents, les samedis 3 et 17 septembre prochains pour en discuter ensemble !



Jean-Bernard Busset
Ancien Conseiller municipal

LE PDC GENEVOIS RECOMMANDE DE VOTER OUI À L'INITIATIVE « POUR UNE ÉCONOMIE VERTE » LE 25 SEPTEMBRE PROCHAIN !

Lors de sa séance du 30 juin dernier, l'Assemblée des Délégués du PDC genevois a pris position sur les différentes votations soumises au peuple le 25 septembre prochain.

L'initiative «Pour une économie verte» a particulièrement retenu l'attention des délégués. Ceux-ci ont regretté le rejet par les chambres du contre-projet du Conseil fédéral, laissant ainsi le pays sans outils efficaces pour déployer une politique visant à gérer durablement les ressources, à mettre en place des stratégies d'économie circulaire pour les entreprises et de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

En recommandant de voter OUI, le PDC genevois marque ainsi notoirement sa conscience environnementale pour le bien des générations futures.

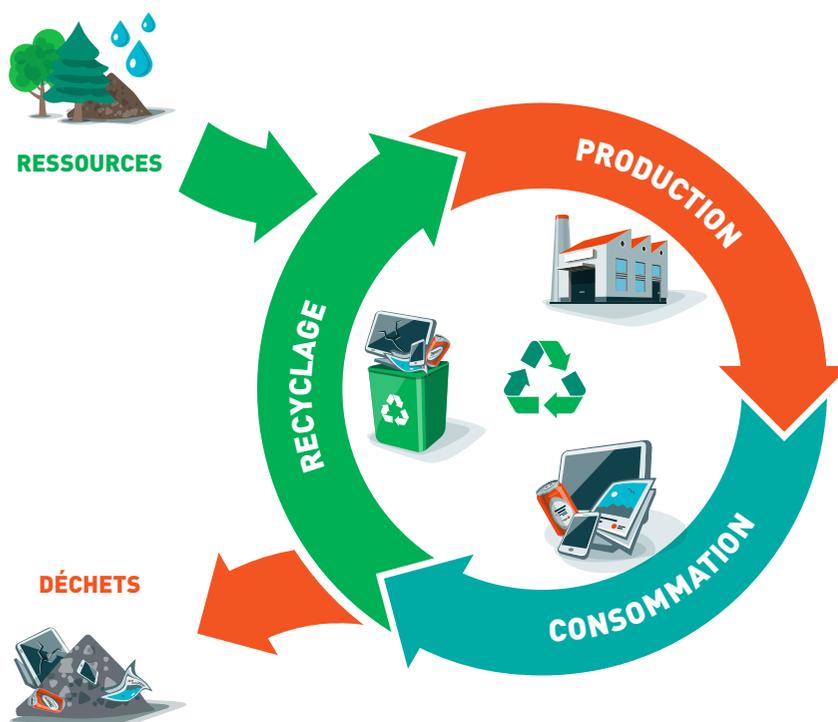
Par ailleurs, il a débattu longuement à propos de l'initiative dite «AVSplus» visant à augmenter les rentes AVS de 10%. Si le but visé est évidemment tentant pour les rentiers AVS dont le deuxième pilier n'assure pas une subsistance suffisante, il apparaît que rien n'a été prévu par les initiants pour financer ce complément. Les fonds AVS sont aujourd'hui déjà insuffisants et l'accroissement prévu de la population pourraient péjorer gravement le système dès les années 2020. Dans l'attente d'une réforme fondamentale à venir de l'AVS, **le PDC recommande donc de refuser cette initiative.**

La loi fédérale sur le renseignement a reçu un soutien quasi unanime des délégués. Il est évident que la menace terroriste plane autant sur la Suisse que sur les autres pays européens et que le pays se doit de disposer au moins des mêmes outils que ses voisins. Outre le terrorisme, il est important aussi de se protéger contre les cyber-attaques dont certaines entreprises et institutions helvétiques ont déjà été victimes. **Le PDC recommande donc d'accepter cette nouvelle loi.**

Avec ces trois votations fédérales, le peuple genevois devra également se prononcer sur deux projets de loi cantonaux: la loi sur l'imposition des personnes physiques qui limitera la déduction des frais de déplacement dans le calcul du revenu net imposable et la loi constitutionnelle sur les élections au système majoritaire.

Il s'agit, pour le premier sujet, d'éviter que des déductions exagérées soient appliquées sans que les services fiscaux ne puissent les refuser. **Cette loi a été acceptée à l'unanimité par les délégués.**

Le second sujet concerne une adaptation mineure de la Constitution relative aux élections majoritaires municipales, du Conseil d'État et des représentants de Genève au Conseil des États, adaptation destinée à éviter une élection inutile si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir. Là également, **cette proposition a été acceptée à l'unanimité par les délégués.**



RECOMMANDATIONS DE VOTE DU PDC MEYRIN-COINTRIN

Votations fédérales :

OUI à une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources.

✓ OUI

NON

NON à l'initiative AVSplus.

OUI

✓ NON

OUI à la loi sur le renseignement.

✓ OUI

NON

Votations cantonales :

OUI à la loi constitutionnelle relative aux élections au système majoritaire.

✓ OUI

NON

OUI à la limitation des frais de déplacement dans l'imposition des personnes physiques.

✓ OUI

NON

Votation communale :

NON au contrôle du prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin.

OUI

✓ NON



VOTATION

ARGUMENTAIRE PDC POUR LE REFUS DE L'INITIATIVE « POUR UN CONTRÔLE DES PRIX DES RESTAURANTS SCOLAIRES DE MEYRIN-COINTRIN »



Jean-Marc Devaud
Conseiller administratif

Lors des débats qui portaient sur le processus budgétaire 2015, les partis de droite du Conseil municipal (CM) se sont unis pour proposer une augmentation du prix des repas scolaires de 1 franc par repas faisant passer celui-ci de CHF 7.50 à CHF 8.50.

En considérant que nos charges communales ont évolué ces dix dernières années de manière deux fois plus importante que nos recettes rendant ainsi l'équilibre budgétaire difficile, il a semblé normal aux partis de droite de revoir les montants des prestations offertes à sa population afin de lui proposer une offre comprenant des coûts justes et équitables, tout en gardant des finances saines.

La base des actions politiques engagées par le parti Démocrate-chrétien est déterminée par la défense et le soutien aux familles. Il est vrai que nous devrions nous attendre à ce que le PDC soutienne l'initiative proposée. Toutefois, en y regardant de plus près, il nous paraît essentiel de rappeler que des prestations sociales importantes sont déjà accordées aux familles meyrinoises aux revenus modestes. A contrario, nous pensons que celles qui bénéficient de statuts fiscaux ou qui de revenus normaux à élevés peuvent payer le juste de prix d'un repas scolaire à CHF 8.50.

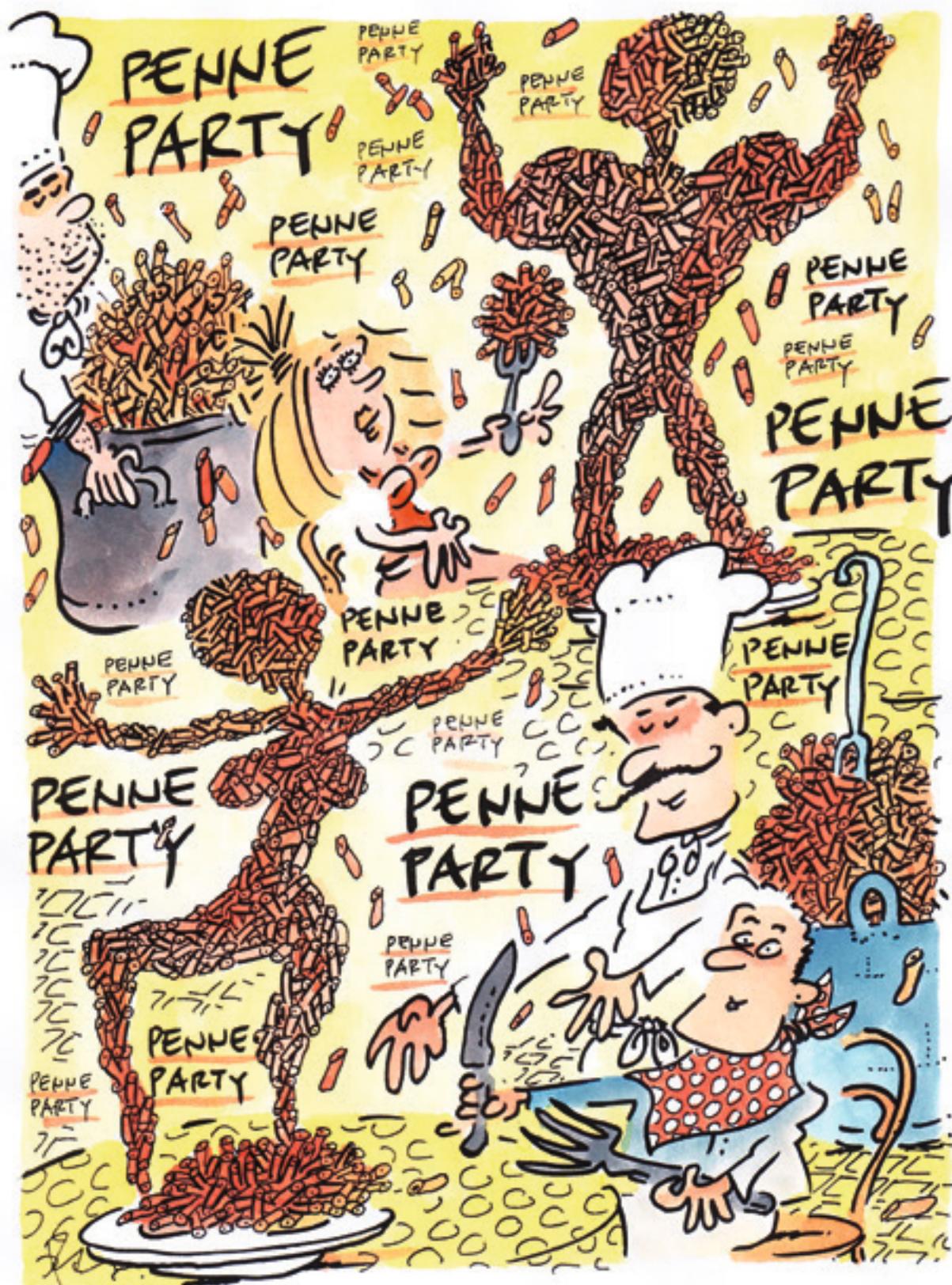
Pour rappel :

- Plus de 40 % des contribuables imposés sur la commune de Meyrin ne paient pas d'impôts, parmi lesquels se trouvent les familles à faibles revenus.
- Les familles de plus de 3 enfants bénéficient d'un prix de repas à CHF 5.50 alors que celles en grande difficulté bénéficient de la gratuité des repas scolaires qui sont pris en charge par la commune, sur demande.
- Le coût de revient d'un repas scolaire, toutes charges comprises en 2015, revenait à **CHF 11.18** à la commune alors que le prix de vente actuel d'un repas est de **CHF 8.50**. La commune subventionne ainsi la différence, soit **CHF 2.68**, ce qui représente une subvention complémentaire de **24 %** du coût de revient d'un repas.
- Les familles avec des revenus corrects et élevés ont la capacité financière de payer un prix déjà favorable pour un repas scolaire à CHF 8.50.
- **Les initiants souhaitent que le calcul du prix d'un repas scolaire** (soit la totalité des produits et la moitié des autres charges) **reste immuable**, échappant ainsi à la décision du Conseil municipal de relever celui-ci si les besoins de nouvelles recettes devenaient nécessaires à l'équilibre de nos futurs budgets.



Compte tenu des arguments susmentionnés et en accord avec les autres partis de droite, le PDC Meyrin-Cointrin vous recommande de voter **NON** à l'initiative « Pour un contrôle des prix des restaurants scolaires de Meyrin-Cointrin ».

	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018 (si acceptée)
Coûts de revient d'un repas pour la Commune	CHF 11.18	
Prix d'un repas payé par les parents	CHF 8.50	CHF 6.30
Différence représentant le montant pris en charge par la Commune	CHF 2.68 (24 %)	CHF 4.88 (43,65 %)
Montant total subventionné par la Commune pour 120'000 repas servis par année	CHF 321'600.-	CHF 585'600.-
Différence supplémentaire prise en charge par le budget de la Commune si l'initiative est acceptée	CHF 284'000.-	



SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE 2016

1^{ÈRE} « PENNE PARTY »

Dès 18h00, Salle Antoine-Verchère

18h30 Apéritif animé par le chœur «La Printanière»

19h30 Repas offert

Buvette – Animation musicale – Entrée libre